



## Compte-rendu de la CLIS Valdi du 7 décembre 2011

**Présents** : Yvan Tricart (Barrage) – Christian Salesse (Adepa Limousin) – Bernard Cléménçon (Sources et Rivières) – Claudine Dely (Limousin Nature Environnement) et les représentants de la préfecture, de la DREAL, de Limair, des mairies du Palais et de Panazol et autres collectivités et services publics. M.Dufour, directeur, et Mme Honoré, responsable qualité, représentaient Valdi.

En introduction, après une courte allocution de M. Jean, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet, M. Dufour, directeur de Valdi, annonce les évolutions de l'entreprise en matière de sécurité de production, de formation pour les employés et d'ouverture par des rencontres avec les riverains et les associations.

### 1/ Certification 140001 et mesures des rejets :

M.Dufour informe **que Valdi a obtenu en mai 2011 la certification 14001** (reconnaissance qualitative de respect de l'environnement) et présente un diaporama de 24 vues comportant plusieurs **tableaux de mesures (rejets gazeux CO, CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub> et poussières, mesures semestrielles four de grillage, contrôles en continu des fours de fusion et de calcination)** et des compléments sur certaines diapos (évolution réglementaire, objectifs, investissements), inexistants dans l'envoi de base aux participants, avant la réunion, qui ne comportait que 13 diapos.

Mme Honoré (Valdi) termine la présentation en lisant les résultats des mesures effectuées à l'automne 2011 sur 210 molécules congénères, mais trop récemment arrivés pour être présentés en diapos.

Après remarques sur la différence de diapos et la nécessité de disposer des documents complets avant la CLIS pour mieux les analyser (Y.Tricart, C.Dely et H.Jean, représentant du Préfet), **Y.Tricart signale qu'il a noté au passage le dépassement en monoxyde de carbone (CO). C.Dely déplore l'absence de mesures d'H<sub>2</sub>S** (hydrogène sulfuré), gaz nauséabond présenté souvent à tort comme non dangereux, alors que des événements récents sur la côte bretonne ont prouvé le contraire. **Y.Tricart insiste sur le problème du cocktail des rejets non mesuré et sur la nécessité que l'étude de danger prévue par l'arrêté préfectoral de novembre 2011 en tienne compte, notamment sur les quartiers des Rivailles et du Poueix, à l'instar de ce qui s'est fait au CHU de Limoges.**

**Rémi Feuillade, directeur de Limair, indique que les éléments recueillis lors des dernières campagnes de mesures sont satisfaisants et note la réduction sensible des dioxines au fil des années** (19 en 2007, 13 en 2009, 2 en 2010, 3 en 2011). Il précise que cette amélioration peut être attribuée en partie à la fermeture de FCP et à d'autres facteurs comme la météo par exemple, mais que la dernière campagne a permis d'affiner le cadrage des mesures de dioxines. **David Santi de la DREAL pense que la surveillance des flux est en effet souhaitable et qu'il a bien noté la remarque sur le cocktail des rejets qui, d'ailleurs, fait l'objet d'interrogations au ministère.**

**Y.Tricart rappelle que les seuils de pollution de dioxine ont été à plusieurs reprises largement dépassés (pic à 35 il y a quelques années). Il signale d'ailleurs qu'en voulant consulter la veille de la CLIS les résultats les plus récents de mesures de Limair, il a constaté que ceux-ci ne sont pas mis en ligne depuis juin 2010. Il informe de plus que, durant la campagne de mesures du 15 septembre au 13 octobre 2011, le four de fusion a été arrêté à Valdi du 1er au 15 octobre, ce qui fausse les mesures. Il avertit enfin de l'erreur d'emplacement de la commune du Palais en bord de Vienne côté Panazol sur la carte de formalisation des retombées de pollution.**

Plusieurs remarques des représentants de Valdi sont émises : **l'arrêt technique du four par nécessité industrielle 15 jours pendant la période des mesures est une coïncidence** (M.Dufour) et **les prélèvements en haut débit ont été effectués en septembre quand le four de fusion était en marche** (Mme Honoré)...

**M.Feuillade (Limair) assure que les campagnes ne sont pas menées en accord avec les entreprises** et précise que les arrêts de maintenance, imprévisibles, ne sont pas forcément favorables à l'entreprise au moment de la remise en route des fours (*ndlr ; ce qui n'était pas le cas dans les mesures présentes*). Il s'engage toutefois à mettre en ligne les résultats des campagnes d'octobre 2010 et 2011.

**Ch.Salesse pose la question de l'éventualité que Valdi puisse s'équiper de détecteurs de dioxines et de furannes.**

M. Santi précise que les systèmes actuels mesurent en semi-continu, pas en continu, que la technique a fait de bonnes avancées mais qu'il y a encore peu d'opérateurs pour la mise en œuvre obligatoire en juillet 2014.

## 2/ Station d'épuration des eaux de ruissellement :

C.Dely pose la question de la capacité de la station d'épuration des eaux avec l'extension prévue de l'activité de Valdi et interroge sur la responsabilité de la gestion de cette station jusqu'alors assumée par CGEP.

Y.Tricart rappelle que le rapport de surveillance 2011 de la station d'épuration est favorable malgré une remontée significative signalée par les piézomètres. Il demande si l'accord entre Valdi et CGEP prévu en mai 2010 a été trouvé et si l'audit annoncé par Valdi a eu lieu.

M.Santi rappelle que la surveillance de la station d'épuration des eaux est compliquée à cause des trois entités juridiques concernées (Valdi, FCP et CGEP). **Des travaux d'étanchéité sont à prévoir** pour que les eaux récupérées par les drains afin d'être filtrées, ne soient pas rejetées non traitées ou saturées dans le ruisseau. Le niveau de performance de cette station est à travailler pour anticiper les cas ponctuels de fluctuation acide. **La DREAL s'attache à obtenir que Valdi procède à la couverture de ses stockages extérieurs (cf arrêté préfectoral), avec un système de détournement si besoin, et qu'elle prenne en charge les investissements de mise aux normes de la station et à terme la responsabilité de sa gestion et de sa surveillance. Cette gestion doit intégrer les nouveaux contextes du classement Seveso.** Des examens et des recherches sont en cours pour adapter la station aux nouveaux besoins de Valdi induits par son autorisation d'extension. Le niveau de performances nécessaire des marges de rendement de cet équipement qui a déjà fait ses preuves à l'époque des rejets de cuivre, **fait de cette station un enjeu stratégique**

## 3/ Logistique camions - traitement des odeurs et du bruit :

M.Dufour expose les dispositions prises en matière de **logistique, à savoir l'information des clients habituels des heures d'ouverture de l'usine** et, en particulier les mesures pour résoudre le problème de **stationnement des camions** en les orientant vers la zone logistique de la ZIN.

Il informe que, **suite au diagnostic effectué sur les odeurs, une action majeure est programmée au 1<sup>er</sup> semestre 2012 avec un investissement de 300 000 € pour neutraliser ces odeurs et les vapeurs générées par le laitier.**

Y.Tricart propose des indications routières précises pour éviter l'arrivée des camions par la route de Rilhac et leur blocage au pont SNCF. **Pour ce qui concerne les odeurs, il rappelle que ce problème a été signalé à plusieurs reprises depuis 2001, notamment en 2003 où les réclamations des riverains portées par Barrage avaient amené M. Picat à promettre le recouvrement de la fosse du laitier, ce qui n'a jamais été fait. Par contre, dès 2004, Valdi a parlé d'un changement de méthode de confinement des odeurs, le problème n'est toujours pas résolu.**

C.Dely confirme l'importance du traitement des odeurs mais insiste sur le traitement de la cause exacte de ces odeurs qui pose la question des émanations soufrées préoccupantes pour la santé des riverains.

M. Santi explique que **la DREAL**, très sensible au problème d'inconfort des riverains dû aux odeurs provoquées en effet par des produits soufrés, **demande une totale efficacité de traitement des gaz et vapeurs produits par Valdi.** Le constat est unanime que le schéma existant, bien antérieur à 2011, doit être impérativement traité en 2012, même si la résolution technique des odeurs, par exemple par "lavage" des gaz émis, implique des investissements conséquents dans un minimum de temps.

Suite à la demande d'une personne (Mme Masse) sur **la question des mesures de bruit**, Mme Honoré (Valdi) répond que ces mesures, en dehors de quelques dysfonctionnements passagers, présentent un bon résultat général.

## 4/ Activité de traitement des piles – accident de Feurs :

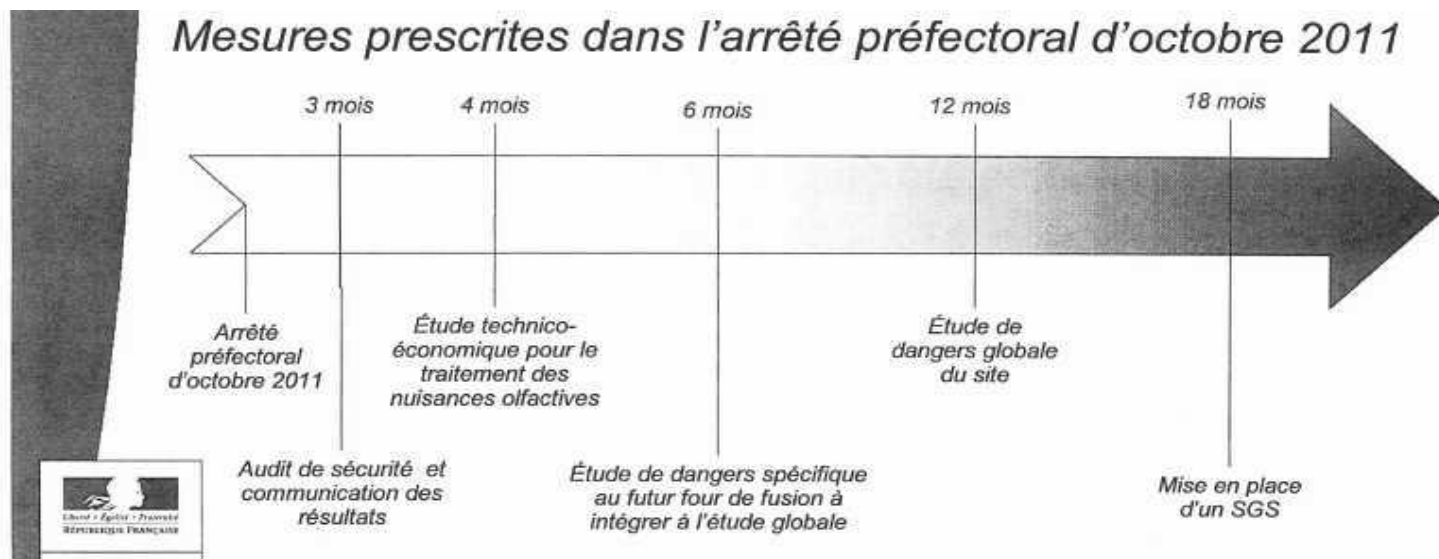
M. Dufour expose succinctement les conséquences de **l'accident de Feurs**, d'une part au plan humain car les employés experts qui maîtrisaient la production sont en attente alors que l'usine à reconstruire ne sera probablement pas située dans la même région, d'autre part au plan fonctionnel car l'accident a entraîné la perte d'un outil unique en France qui assurait 1/3 de la valorisation des piles usagées au plan européen. Il fait remarquer que le procédé de Valdi est le plus performant de ceux existants puisqu'il parvient à un taux de recyclage des piles proche de 80%.

C.Dely demande ce qui est actuellement fait pour le recyclage des piles depuis l'accident de Feurs et comment Valdi gère l'accumulation des stocks qui ne peuvent plus être renvoyés pour traitement sur Feurs.

M.Dufour répond que l'activité est réduite sur Le Palais puisque le stockage est descendu à moins de 250 tonnes et que la solution du traitement se résout par l'orientation des piles usagées vers les autres filières de traitement existantes. Il répète qu'aucune opération de traitement n'est effectuée sur Le Palais.

### 5/ Evolution de la nomenclature des installations classées – instauration des CSS – information :

La DREAL développe un exposé par diaporama sur l'évolution réglementaire des ICPE et les incidences de cette évolution pour Valdi, avec le détail des exigences fixées par l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2011, entre autres la surveillance accrue du site et le calendrier des réalisations que Valdi doit produire, à savoir :



*Nb : le dessin ci-dessus est issu du diaporama de la DREAL, établi en prévision de l'arrêté préfectoral pour octobre, alors que celui-ci a finalement été signé et officialisé le 18 novembre 2011, ce qui explique la différence de date.*

Y.Tricart demande que ce rapport sur les ICPE soit diffusé avant le prochain Coderst. **Il dénonce la concomitance pour le moins surprenante de dates entre l'arrêté préfectoral du 13 avril 2010 et celle du décret de l'évolution de la nomenclature le même jour** et déplore le passage très opportuniste de l'officialisation de l'autorisation d'extension de Valdi qui a engendré suspicion et méfiance.

A la remarque de H.Jean (préfecture) qu'il n'y avait aucun changement d'activité pour Valdi dont les acquis n'étaient pas remis en cause avec l'évolution de la réglementation sur les ICPE, **C.Dely fait observer que le texte du décret précise pourtant bien que l'antériorité des droits acquis ne subsiste que si l'arrêté préfectoral d'autorisation est postérieur au décret de changement de nomenclature.**

M. Santi affirme que la coïncidence de date est fortuite et que le traitement du dossier de Valdi est arrivé en même temps que la période de fusion des services de l'Etat (ex DRIRE vers DREAL) ce qui a retardé son aboutissement et M.Dufour, directeur de Valdi, confirme qu'Eramet et le groupe Valdi étaient très pressants depuis plus de 6 mois pour obtenir cet arrêté qui aurait dû sortir bien avant le décret.

C.Dely fait remarquer que le classement Seveso de Valdi implique la mise en place d'un CLIC (comité local d'information et de concertation) à la place de la CLIS actuelle (commission locale d'information et de surveillance) et demande quand et comment le projet réglementaire de réunir les CLIS et les CLIC en une seule entité dénommée CSS (Comité de suivi des sites) sera mis en œuvre.

M.Beau (DREAL) informe que le décret en cours prévoit une représentation syndicale des établissements concernés et M.Santi confirme que la prochaine rencontre sur Valdi sera fort probablement régie par ce nouveau système.

M.Dufour exprime sa satisfaction que le personnel de Valdi, très attaché à son entreprise, soit associé aux réflexions sur celle-ci. Pour lui, le fait qu'aucune démission ne soit à déplorer et que la majorité des intérimaires ait bénéficié d'un reclassement interne est la preuve du bon climat de travail de l'entreprise.

Mme le Maire du Palais, invitée à s'exprimer, intervient pour dire que le dernier arrêté préfectoral va dans le bon sens d'une transparence accrue de l'activité de Valdi avec le renforcement de la surveillance prévue par les textes et la nécessité de mesures spécifiques adaptées aux besoins de contrôles en milieu urbain, ce qui répond à l'inquiétude de la population. Elle remercie les services de l'Etat avec lesquels elle travaille en bonne intelligence et émet le souhait que soit menée une bonne méthode de pédagogie d'information des populations sur le suivi de l'activité de Valdi pour une cohabitation plus sereine de l'entreprise et des riverains.

C.Dely propose que l'association qui travaille depuis des années à cette information des riverains soit associée aux réflexions sur la situation de Valdi et aux initiatives de pédagogie d'information. Y.Tricart rappelle que si Barrage avait été associée à l'élaboration du DICRIM (document d'information communale sur les risques industriels majeurs), la nouvelle situation de Valdi qui ne figure pas dans ce document aurait pu y être inscrite de manière appropriée.

M.Dufour conclut en remerciant l'auditoire pour la qualité technique des échanges. Il souligne la maturité de Valdi dans sa logique de développement durable, les ressources de l'entreprise en récupération des métaux lourds tirée du recyclage des déchets qu'elle traite, étant aujourd'hui plus importantes que le chiffre d'affaires de l'extraction minière. Cette situation permet de programmer les investissements indispensables pour améliorer la sécurité de production de Valdi, vecteur important de l'activité industrielle du Limousin avec un bassin d'emploi local de 60 personnes dont 10 ingénieurs.

La séance est levée à 12h30.